

Règlement du jeu Facebook intitulé "Gagnez une guitare Solar"

Lille, le 29 novembre 2018

Article 1 - ORGANISATION DU JEU

La société Arobas Music dont le siège social se situe à Euratechnologies, avenue de Bretagne, 59000, à Lille, en France, organise du 29 novembre au 3 janvier 2019 à 9h (GMT+1), un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : "Gagnez une guitare Solar", selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Article 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit s'adresse à tout individu ayant plus de 18 ans, disposant d'un accès à internet, à l'exception du personnel employé de la société Arobas Music ainsi que les membres de leur famille, ou tous ceux qui ont des rapports professionnels avec ce jeu sont exclus.

Ce concours est réglementé par la loi française et les participants sont subordonnés à l'exclusive juridiction des Cours françaises. Arobas Music : Euratechnologies, avenue de Bretagne, 59000, Lille, France.

En prenant part au concours, les participants acceptent les clauses contenues dans le présent règlement.

Article 3 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule aux dates indiquées dans l'article 1. Pour participer, l'utilisateur devra accéder au formulaire d'entrée sur le blog Guitar Pro <https://blog.guitar-pro.com/fr> et renseigner une adresse email valide dans le formulaire, et accepter de recevoir la newsletter de Guitar Pro.

Chaque participant ne pourra jouer qu'une seule fois pendant toute la période du jeu.

Le jeu sera accessible sur le site <https://www.guitar-pro.com/>.

Arobas Music ne prend aucune responsabilité pour une personne qui n'est pas en mesure de participer au jeu à cause d'erreurs de système, d'erreurs de réseau, de site offline, de hack dans le système, d'ordinateur individuel ou de téléphones portables endommagés ou qui fonctionnent mal.

Article 4 - DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Le tirage au sort sera effectué au plus tard dans les 2 jours suivant la fin de la période de concours.

Les noms des gagnant(e)s seront communiqués de manière publique à l'issue des résultats sur les réseaux sociaux de Guitar Pro et de Solar Guitars et sur le blog du site Guitar Pro <https://blog.guitar-pro.com/fr/>.

Les gagnant(e)s seront contacté(e)s par email à l'adresse qu'ils/elles auront fourni.

Le/la vainqueur(e) tiré(e) au sort à l'issue du jeu remporte le lot, (une guitare Solar S1.6 ETC Pr de couleur noir mat d'une valeur de 1099 euros).

Le tirage au sort effectué déterminera le gagnant parmi les participant(e)s ayant entré une adresse mail valide avant la date limite de participation.

Article 5 - DOTATIONS

Le jeu est doté du lot suivant :

- Une guitare de la marque Solar Guitars, modèle S1.6 ETC Pr de 2018, de couleur noir mat et d'une valeur de 1099 €.
- Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société Arobas Music ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société Arobas Music se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

La société Solar Guitars couvrira les frais d'expédition vers les pays européens approuvés par UPS . Celle-ci déclinera toute responsabilité sur les éventuelles dégradations lors de l'acheminement des lots au lieu de domiciliation des vainqueurs. Aucun remboursement ou dédommagement ne sera assuré.

Les droits de douane ou autres taxes locales ou droits d'importation en dehors de l'Union Européenne restent à la charge exclusive du gagnant.

Article 6 - IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur. Si cette tentative est mise en œuvre, l'organisateur se réserve le droit de disqualifier et de demander les dédommagements aux responsables dans la mesure maximale consentie par la loi.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de trente jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Article 7 - DONNÉES PERSONNELLES

Arobas Music n'utilisera vos données personnelles que pour les opérations reliées au concours et pour aucune autre motivation.

Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre participation au jeu. Elles sont destinées aux organisateurs et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, ni utilisées à des fins publicitaires.

La participation au jeu nécessite du gagnant ou de la gagnante, l'autorisation de diffusion par les organisateurs de la citation de son nom, prénom et ville de résidence, sur tous les sites internet des organisateurs à des fins de promotion du jeu et de ses résultats.

La présente autorisation est donnée pour 6 mois à partir de l'annonce des résultats du jeu-concours, et entraîne renonciation de la part des gagnants à toutes actions ultérieures en réclamation dès lors que cette utilisation sera conforme aux précédents alinéas.

Article 8 - RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

Les organisateurs ne pourront être tenue responsables si, pour une raison indépendante de leur volonté, ce jeu devait être modifié, reporté ou annulé.

